

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 11 Décembre 2017
Qui s'est tenue à 20 h30 en mairie de Tourville sur Odon
Sous la Présidence de Monsieur Robert MICHEL, Maire**

Présents : Catherine REGNIER- Marie-Claire LEVÊQUE- Gilbert DEBON - Didier BOULEY - Jean-Jacques MILLOT- Olivier LE MEILLEUR - Gilles GOUPIL - Fabienne MANSION - Aurélie BLONDEL- MOUSSAY Chantal-Alexandra BOURGUIGNON-Jérôme VIBERT

Absents excusés : Carole TURQUETIL- Olivier HUET

- Organisation du temps scolaire à la rentrée 2018

Le Maire informe que le conseil d'école s'est réuni le Mardi 17 octobre 2017 et qu'à l'ordre du jour figurait l'Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018. C'est une décision qu'on ne pouvait prendre cette année, les délais étant trop courts pour prévenir les parents et nous nous étions engagés auprès des animateurs.

- Les enseignants estiment que le périscolaire les oblige à un temps de retour au calme avant de reprendre la classe et qu'ils doivent gérer les conflits ou les incidents qui se sont produits au cours de ces activités donc à des difficultés lors de la reprise des cours l'après-midi.

Après débat, un vote a lieu, Vote pour le retour aux 4 jours

Vote pour : mairie 2 ; enseignants 6 ; parents 2 ; Total 10

Abstention : parents 1 ; Vote contre : parents 3

Certains parents, venant d'arriver au conseil d'école et n'ayant pu consulter les parents, se sont abstenus ou ont voté contre. Le conseil des écoles après débat et vote, se positionne donc en faveur du retour aux 4 jours à la rentrée scolaire de 2018.

Par ailleurs, le maire informe qu'une consultation des familles par l'APE a eu lieu et qu'une majorité des familles est favorable au retour aux 4 jours

Le maire donne son avis personnel en fonction des retours qu'il a eu dans ce domaine, avis qu'il a déjà exprimé lors du conseil d'école : « Il estime avoir fait ce qu'il fallait en mettant le périscolaire en heures méridiennes afin, comme les spécialistes le préconisaient alors afin que cela profite aux enfants. Le maire remercie la commission scolaire et l'adjointe aux écoles pour leur investissement dans le périscolaire. La reprise des cours en début d'après-midi est compliquée. Il n'y a pas de coupure suffisante dans la semaine et cela fatigue les enfants. De nombreux parents nous rapportent que si ces activités ont permis tout d'abord de nouvelles découvertes, les enfants se sont par la suite montrés très fatigués. Les enfants du primaire sont moins réceptifs en 2ème partie d'après-midi car le périscolaire les déconcentre ; Pour les petits de maternelle, la sieste prolongée en heure méridienne pourrait être bénéfique mais pas pour les grands. Par ailleurs, la question de la pérennité de ces activités reste posée. Trouver des animateurs est difficile et couteux pour une activité rémunérée 1 heure qui finalement ne dure que ½ heure. Il souligne le problème du recrutement des animateurs et de sa responsabilité juridique en cas de défaut. Finalement, le périscolaire ne lui semble pas favoriser la cohérence des apprentissages sur le temps scolaire. Le choix du mercredi matin et du périscolaire en heure méridienne reste un choix par défaut qui ne permet pas une stabilité et une continuité des rythmes scolaires dans l'après-midi. »

Un long et riche débat s'instaure au conseil, avec tous les élus.

A la fin du débat, le maire propose le retour à une semaine de 24 H et de 4 jours.

Vu le décret 2017 -1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques

Considérant le Projet Educatif Territorial (PEDT) de la commune de Tourville sur Odon.

Vu l'avis favorable du conseil d'école réunissant l'école élémentaire et l'école maternelle de Tourville sur Odon en date du 17 octobre 2017, demandant de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable d'une majorité des familles suite à une consultation de l'Association des parents d'élèves.

Considérant que les écoles de Tourville sur Odon ne sont pas soumises aux transports scolaires.

Considérant, que pour l'intérêt des enfants, cette nouvelle organisation du temps scolaire permettrait davantage de favoriser la

cohérence des apprentissages et d'en garantir la régularité dans l'intérêt des enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (13 voix pour)

Décide que le retour à la semaine d'enseignement de 24 Heures sur 4 jours sans changement d'horaires soit :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 9H-12H et 13H30-16H30.

Les heures de cantine et garderie sur ces 4 jours restent inchangées

Délibération pour signature des actes notariés avec Foncier Conseil afin régulariser les terrains appartenant à la commune

Signature de deux actes comprenant chacun une première partie Normalisée qui constitue le document hypothécaire et une deuxième partie développée qui comprend des informations, dispositions et conventions.

Le Vendeur (Commune de Tourville) vend à l'acquéreur (Foncier Conseil) les parcelles cadastrées suivantes AB 161 ; AB162 ; AB 163

L'acquéreur (Foncier Conseil) devient propriétaire du bien au prix de 23.000 euros.

Dation en paiement : Il sera remis au vendeur par l'acquéreur les parcelles cadastrées suivantes ZA 98 ; ZA104 ; AB 161 ; AB 163 ; ZA 101

Le Vendeur (Foncier Conseil) vend à l'acquéreur (Commune de Tourville sur Odon) les parcelles cadastrées suivantes ZA 98 ; ZA104 ; AB 161 ; AB 163 ; ZA 101

Le bien forme le lot 27 du lotissement « L'Orée du Bocage »

Evaluation : La présente dation est conclue au prix de 23.000 euros

La présente vente est exonérée de taxe de publicité foncière

Accord du Conseil municipal à l'unanimité pour permettre au maire de signer les actes

Délibérations pour groupement de commandes

La communauté urbaine souhaite accompagner les communes membres dans l'exercice de leurs compétences.

Dans ce cadre, elle leur propose notamment des groupements de commandes qui permettent de réduire les coûts, d'améliorer la qualité technique des prestations et de mutualiser les procédures de consultation.

Les secteurs concernés sont à ce jour :

- Les Bâtiments et d'Equipements. Ces contrats portent sur les prestations récurrentes dans des domaines relatifs aux opérations de contrôle, vérification, maintenance réglementaire et fonctionnelle des installations de bâtiments ou d'équipements.

- Les technologies de l'information et de communication. Ces contrats pourront porter sur l'achat de papier, l'acquisition de matériel et de logiciel, des prestations de services informatiques /télécommunications.

Pour renouveler les marchés existants, mettre en œuvre les nouveaux, et afin de simplifier les démarches administratives, il est proposé de signer deux conventions générales (une pour "Bâtiments et Equipements" et une pour le "Domaine des technologies de l'information et de la communication" qui permettront ensuite aux communes de pouvoir participer à tel ou tel marché en fonction de leurs souhaits et de leurs besoins, sans avoir aucune obligation de départ.

Ces conventions se substitueront aux conventions existantes pour les marchés concernés. Leur signature entrainera la résiliation des conventions de groupements de commandes préexistantes, les marchés en cours passés sur le fondement de ces conventions étant cependant maintenus jusqu'à leurs termes.

Après lecture des 2 délibérations et les 2 conventions générales correspondantes qui ont reçu l'accord politique de la conférence des maires du 14 novembre, le conseil donne son accord à la signature des 2 conventions.

Caen la mer : Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire indique que la Communauté d'Agglomération de Caen la mer sollicite l'avis de la commune sur les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), il est proposé au conseil municipal d'analyser le rapport n°2 -2017 de la CLECT réunie le 18 octobre 2017 concernant le montant des charges nettes transférées relatives à une quote-part des frais financiers (dette récupérable pour la compétence voirie), à la Signalisation lumineuse tricolore (SLT), aux charges directes et indirectes de personnel, suite à la création de la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017.

Entre avril et octobre 2017, plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu pour analyser les données déclarées par les communes dans le cadre des transferts de compétences et analysées par un cabinet missionné par l'ex communauté d'agglomération. La Commission du 18 octobre 2017 entérine les accords trouvés sur les principes de transfert et les montants des charges nettes transférées tels que présentés dans le rapport.

La commune de Tourville sur Odon n'est pas concernée par ce transfert de charges.

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

La CLECT, après avoir délibéré le 18 octobre 2017:

- Fixe pour chaque commune, le montant des charges nettes annuelles transférées telles qu'indiquées dans le rapport, relatives à une quote-part des frais financiers (dette récupérable),

à la Signalisation lumineuse tricolore (SLT), aux charges directes et indirectes de personnel.

-Demande aux communes membres de Caen la mer d'acter la présente décision. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le rapport n°2- 2017 de la CLECT relatif au montant des charges nettes transférées relatives à une quote-part des frais financiers (dette récupérable), à la Signalisation lumineuse tricolore (SLT), aux charges directes et indirectes de personnel,

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Autorisations du droit des Sols (ADS)

Service commun d'instruction du droit des sols (Urbanisme): le service a un coût supérieur au coût facturé aux communes calculé sur une base prévisionnelle (160€ / PC instruit ou équivalent au lieu de 110€ prévu). Une réorganisation du service commun est prévue ainsi qu'une participation complémentaire de Caen la mer de 60.000€. Le coût d'instruction va dorénavant être calculé d'après le nombre d'habitants et la variation de population pour chaque commune. 80% du coût du service sera donc ventilé sur chaque commune adhérente selon sa population (de l'année N-1) et 20% de ce coût sera réparti sur les communes qui auront vu leur population augmenter et auront donc généré davantage d'actes pour le service (forfait par habitant « gagné » entre N-3 et N-1), les soldes négatifs étant considérés comme nuls.

Pour Tourville sur Odon, ce sera en 2018 1609€. Une nouvelle convention de fonctionnement et technique à l'exception des dispositions relatives au personnel, abroge la précédente et la remplace.

Le conseil à l'unanimité des voix délibère favorablement et autorise le maire à signer la convention.

Résiliation bail logement presbytère

le conseil autorise la résiliation du bail au 1^{er} Février 2018 soit après un délai de 2 mois au lieu de 3.

Renouvellement d'un CAE aux écoles

Un CAE se termine le 2 janvier 2018. Si ce contrat n'est pas reconduit par Pôle Emploi, le Conseil valide la poursuite par un contrat à durée déterminée jusqu'à fin Avril 2018 (10 pour, 2 contre et 1 abstention)

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Tourville sur Odon :

Présentation du Diagnostic de Territoire et du PADD de Tourville sur Odon à l'ordre du jour du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine de Caen la mer le 23 novembre 2017; Un débat a eu lieu lors de cette séance et le Conseil Communautaire de Caen la mer a délibéré favorablement.

Rapport des commissions

Mr Debon : Mise en place d'une collecte de papiers de bureaux des Etablissements publics (papiers avec agrafes, journaux, publicité affiches ; pas de plastique) 1^{er} semestre 2017. Prestation gratuite. Bacs fournis. Les écoles seront concernées. Des bacs de 120 litres seront proposés par groupe de bureaux.

Travaux parking réalisé ; Travaux presbytère : Carrelage fait ; Décorations de Noël installées

Mme Lévéque : Mobilier école prévu au budget ; priorité donnée à la commande de chaises uniquement Coût 3542 €TTC

Mme Moussay : Nos amis Colombiens de Neira remercient chaleureusement les élus et la municipalité pour leur accueil de leur délégation en mai 2017.

Mr Vibert : Evoque l'éclairage lotissement l'Orée du Bocage ;

Informe de l'existence d'un feu d'un important tas de bois auprès du Val d'Odon il y a environ 15 jours.

Mr Le Meilleur : Signale que le grillage du terrain d'évolution est en mauvais état, clôture à revoir.

Mr Goupil : Projet Fibre, contact avec des entreprises en cours

Mme Mansion : Bibliothèque, notre référente s'en va le 17 février en raison d'une mutation : 15 candidatures reçues ce jour ; Etude en cours pour ouverture de la Bibliothèque le mercredi matin.

Noël du Ram à Verson Samedi ; Bulletin municipal à Caen Repro .

Agenda :

Vœux du maire le Vendredi 12 janvier 2018 à 18H30 salle polyvalente

Prochain Conseil Municipal le Lundi 15 janvier 2018 à 20h30

Séance levée à 23H45

Fait à Tourville sur Odon, le 18 Décembre 2017

Le Maire, Robert MICHEL